

## PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ

L'information personnelle est consignée sur la fiche dactyloscopique. Sur une carte FTA®\* distincte, on prélève un échantillon biologique (sanguin, buccal ou capillaire) ainsi que d'autres empreintes digitales.



Fiche dactyloscopique

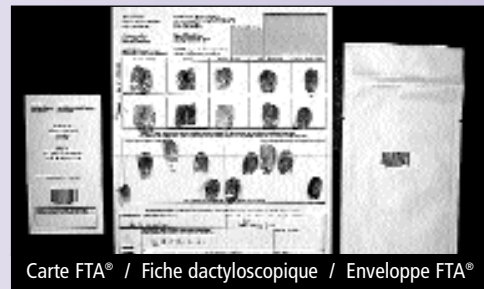


Carte FTA®



Intérieur d'une carte FTA®

La carte FTA® ne contient aucun renseignement personnel et est liée à la fiche dactyloscopique par un code à barres unique. Cette méthode garantit la sécurité des données et protège la confidentialité de la personne.



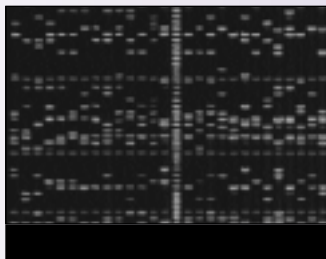
Carte FTA® / Fiche dactyloscopique / Enveloppe FTA®

Dès réception de la trousse à la BNDG, on compare les empreintes digitales de la carte FTA® à celles de la fiche dactyloscopique pour confirmer l'identité du donneur. Le numéro du code à barres est entré dans la BNDG.



La carte FTA® est isolée de l'information personnelle

L'échantillon biologique est envoyé au laboratoire pour analyse génétique et le profil est versé au fichier des condamnés de la BNDG.



La fiche dactyloscopique est acheminée aux Services d'information et d'identité judiciaire et entrée dans le système.

\*Le papier FTA® est imprégné de produits chimiques spéciaux qui préservent et protègent l'échantillon biologique (ADN) et neutralisent les bactéries et virus dommageables. Les échantillons peuvent ainsi être prélevés en toute sûreté, analysés efficacement de manière automatisée et conservés à long terme à température ambiante.